



FICHE D'INSCRIPTION 2025-2026 v2

TAEKWONDO ST MAURICE MONTCOURONNE

Affiliation N° 910258

Lundi 19h-20h (enfants) + 20h21h30 (ados adultes)
Jeudi 19h30-21h30 (ados adultes)
Vendredi - 18h30-19h15 (mini pouces)
- 19h30-20h30 (enfants)
- 20h30-21h30 Hapkido ou préparation compétition Technique et combat
Samedi 9h30-13h cours de perfectionnement (ouvert à l'extérieur en dehors des adhérents)

Numéro de Licence : _____ N° Passeport _____ Certificat médical présent : O / N
NOM de l'élève _____ PRENOM _____ sexe F / M

NOM et PRENOM du Représentant Légal _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

Date de naissance _____ LIEU de naissance _____ Département _____

Téléphone : mère _____ père _____

Téléphone en cas d'urgence : _____ E-Mail _____

Grade _____

Commande de Dobok oui / non oui préciser la taille _____ (commandes groupées commandées par le club)

	TARIF PAR PERSONNE	TOTAL
-		
TKD Mini Pouce (De 3 à 6 ans)	95€ 75 € à partir du 2ème inscrit	
TKD Enfants (De 7 à 13 ans)	190€ 165 € à partir du 2ème inscrit	
TKD Adolescents (De 14 à 16 ans)	220€ 160 € à partir du 2ème inscrit	
TKD adulte (> 16 ans)	240 € (200 € à partir du 2ème inscrit)	
PASSEPORT	20 € si nouveau	
LICENCE	40 € obligatoire	40,00 €
	TOTAL	

Règlement espèces : _____ Nombre de chèques : 3 MAXIMUM,
Un par trimestre : Echéances chèques : _____ Septembre _____ Décembre
_____ Mars

Ordre du chèque : Taekwondo St Maurice Montcouronne

Documents à fournir

1. Autorisations parentales jointes + Règlement intérieur signés
2. Deux photos d'identité si nouveau
3. Certificat Médical « sur passeport pour les renouvellements » <https://www.fftda.fr/fr/21-reglementations.html>)
4. Pour les nouveaux inscrits joindre obligatoirement un certificat médical <https://www.fftda.fr/fr/21-reglementations.html>
5. Fiche d'inscription remplie

Dossier complet à rendre au maximum le 1^{er} octobre avec tous les documents y compris le certificat médical

AUTORISATIONS PARENTALES

- **J'accepte / Je refuse** les responsables du club à faire intervenir les personnels soignants compétents en cas d'accident survenu lors du cours
- **J'autorise / je n'autorise pas** mon enfant à repartir seul des cours. Aussi, je m'engage à respecter ainsi qu'à me tenir informé de ses activités. Je signale aux responsables tout problème de santé connu.
- Atteste ne pas être lié par un contrat d'exclusivité sur mon image
- Autorise le club de taekwondo Saint Maurice Moncourronne par l'intermédiaire de ses préposés et/ou photographes, et ses partenaires à capter et à enregistrer mon image et ma voix ou celle de mon enfant à l'occasion de la saison septembre 2025 à aout 2026 réalisée dans le cadre de la communication du club et de pouvoir la diffuser sur les réseaux Facebook Instagram et internet ou diffusion sur les support de la fédération de taekwondo (FFTDA, IDF, CDT), et ce, par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit.
- J'accepte que mon image et ma voix ou celle de mon enfant, ainsi captées, soient utilisées FFR, en France, pendant une durée de 5 (cinq) ans, dans tout format, par tout procédé (notamment numérique) connu ou inconnu à ce jour et sur tous supports (photographies, films, etc.) dans le cadre de la communication du club de taekwondo Saint Maurice Moncourronne.
- Je reconnais que l'utilisation de mon image et de ma voix ou celle de mon enfant ne pourra, en aucune manière, être préjudiciable à mon honneur, à ma réputation ou à ma vie privée.
- Je garantis au club et ses partenaires contre toute revendication ou action qui pourrait être engagée par moi-même ou par un tiers dès lors que les utilisations de mon image et de ma voix ou celle de mon enfant sont conformes aux présentes et ne portent pas atteinte à mon honneur, à ma réputation ou à ma vie privée.
- Je reconnais que le club de taekwondo Saint Maurice Moncourronne et ses dirigeants ne sont en aucun cas responsable des captations et utilisations d'image qui pourraient être réalisées par des tiers.

Dans le cadre des compétitions, rencontres amicales, stages, animations diverses en dehors du lieu de la pratique du Taekwondo, votre enfant peut être transporté en voiture. Les conducteurs peuvent être des enseignants, des dirigeants du club ou parents accompagnateurs.

- **J'autorise que mon enfant effectue des déplacements sportifs à bord du véhicule personnel d'un membre du club, d'un enseignant ou d'un parent accompagnateur.**
- **Je certifie ne pas engager la responsabilité du conducteur et/ou du club, sauf en cas de manquement à la réglementation en vigueur ou de faute grave avérée.**

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à le *Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »*

TAE KWON DO ST MAURICE MONTCOURONNE - Extrait du règlement intérieur

1. L'association TAEKWONDO ST MAURICE MONTCOURONNE a pour objet la pratique et l'enseignement du TAEKWONDO et des disciplines associées ainsi que la promotion et la formation d'éducateurs sportifs.
2. Elle est régie par la loi de 1901 relative aux associations à but non lucratif.
3. L'école de TAEKWONDO est affiliée à la Fédération Française de TAEKWONDO et Disciplines associées (F.F.T.D.A) dont le siège social est à Lyon.
4. Les représentants légaux des familles qui ne souhaitent pas voir figurer leurs images sur le site, doivent le préciser sur la fiche d'autorisations parentales. Seules les photos prises ou accréditées par le photographe de l'association, dans le cadre des entraînements ou des manifestations proposées, pourront être mises en ligne sur le site.
5. L'inscription donne droit à la pratique de l'activité choisie pour la saison en cours.
6. Elle doit être effectuée auprès du membre du bureau en charge des inscriptions.
7. Sauf cas de force majeure dûment justifiée, l'inscription est ferme et définitive.

8. L'inscription doit être faite dès l'entrée dans l'association ou au plus tard après deux cours d'essais gratuits. 9
9. L'inscription n'est effective qu'après paiement des cotisations dues et présentation d'un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'activité considérée**. Les dispositions du code du sport relatives au certificat médical ont été modifiées par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ainsi que par le décret n°2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport. L'obtention de la licence sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical. Ce certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique d'une discipline ou un ensemble de disciplines connexes, il précise si la discipline est pratiquée en compétition ou en loisir.
10. Le(s)chèque(s) libellé(s) à l'ordre du « TAEKWONDO ST MAURICE MONTCOURONNE » est le mode de paiement privilégié. Toutefois les paiements en espèces sont autorisés. Dans ce cas les espèces doivent être remises à un membre du bureau en charge des inscriptions qui délivrera en contrepartie un certificat de paiement à l'adhérent.
11. A défaut de paiement ou de certificat médical et sans réponse positive après deux réclamations d'un des membres du bureau en charge des inscriptions, l'inscription de l'élève est considérée comme nulle et celui-ci ne pourra pas prétendre être membre de l'association.
12. Les frais d'inscription correspondent aux frais d'adhésion à l'association, à la participation aux cours et le cas échéant à l'achat par le club de la licence fédérale nécessaire pour la pratique du TAEKWONDO. Ils excluent toutes autres prestations.
13. Dans le cas de force majeure cité au point 7 du présent règlement, l'adhérent quittant l'association ne pourra prétendre qu'au remboursement du reliquat correspondant aux sommes engagées pour sa participation aux cours. La part correspondant à l'adhésion à l'association reste acquise au club. Le montant du remboursement sera calculé au prorata du temps restant entre le départ effectif de l'élève et la fin de la saison en cours à raison d'un dixième de la somme par mois restant. La licence fédérale reste à la charge de l'adhérent.
14. Les cours sont généralement dispensés dans la salle polyvalente.
15. Les cours sont placés sous la responsabilité du Professeur mandaté de l'association.
16. La responsabilité de l'association n'est pas engagée en dehors des heures de cours et en dehors de la salle polyvalente.
17. L'accès à la salle est ouvert au public, sous réserve qu'il ne perturbe pas le cours.
18. Le praticable de la salle est réservé aux élèves ayant revêtus une tenue adaptée à la pratique de l'activité (sauf sur dérogation du Professeur).
19. Les élèves sont tenus de respecter le règlement intérieur de la salle qu'ils utilisent.
20. Au regard de l'article L321-4 du code du sport, nous attirons votre attention sur l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique du TAEKWONDO et disciplines associées peut vous exposer.

Je soussigné(e) Monsieur, Madame déclare s'inscrire définitivement à la pratique au sein du CLUB DE TAEKWONDO SAINT MAURICE MONTCOURONNE impliquant l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement intérieur.

Je reconnais avoir lu et être en accord avec le règlement intérieur du club.

- Claquette obligatoire pour tout déplacement dans le gymnase pour aller aux toilettes
- Gel hydro alcoolique à disposition et moyen de désinfection
- Gourde ou bouteille d'eau

Nous demandons à chacun de vous, de veiller à respecter ces règles nécessaires à la sécurité de tous.

Tout le club est investi pour vous assurer les meilleures conditions de pratique de notre discipline

A.....le.....

L'Adhérent ou Représentant Légal

date

Signature

L'inscription définitive et la pratique du Taekwondo au sein du Club impliquent l'acceptation totale et sans réserve du Règlement ainsi que la fourniture d'un certificat médical dès le premier cours.

Le Club